



Paris, le 15 avril 2010

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Bruno LE MAIRE a ouvert les travaux de l'OCDE sur l'aquaculture**

Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, a ouvert aujourd'hui les travaux de l'atelier de l'OCDE consacré au développement de l'aquaculture « *Faire progresser le secteur de l'aquaculture - Actions publiques pour un avenir durable de l'aquaculture* » qui se poursuivront jusqu'au 16 avril.

Le Ministre a rappelé le rôle prépondérant de l'aquaculture face aux besoins alimentaires de la population mondiale, la consommation mondiale de poisson ayant doublé en trente ans. Il a souhaité que le développement de ce secteur économique constitue une priorité pour la sécurité alimentaire des populations, alors que la plupart des pêcheries du monde ont atteint les limites de l'exploitation durable ou les ont dépassées.

Bruno LE MAIRE a proposé le développement de l'ensemble des productions aquacoles, marines ou continentales en travaillant selon quatre axes :

- au plan européen, il a souhaité que l'aquaculture devienne l'un des piliers de la Politique commune de la pêche (PCP), au même titre que la gestion de la ressource halieutique ou l'organisation des marchés. La stratégie de l'Union européenne pour le développement, engagée sous Présidence française et adoptée par la Présidence tchèque en 2009 est un premier pas. La réforme prochaine de la PCP, à l'échéance de 2012, doit être l'occasion de doter l'Union européenne d'une véritable politique aquacole ;
- au plan national, le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, qui sera débattu au Sénat à partir du 18 mai, prévoit l'élaboration de schémas régionaux de l'aquaculture marine pour organiser la concertation et réserver des espaces au développement de cette activité ;
- le financement de travaux de recherche sur le traitement des rejets et l'amélioration de l'alimentation des poissons d'élevage. Dans un contexte de préoccupation grandissante pour la protection de l'environnement, la mise en œuvre de bonnes pratiques d'élevage est indispensable et des améliorations sont encore possibles en matière de gestion des rejets, d'alimentation (moins de farines et huiles de poisson, plus de protéines végétales) ;
- le financement d'opérations de communication pour améliorer l'image de cette filière et rappeler l'intérêt nutritionnel et la qualité de ses produits.

---

Contacts presse

Service de presse de Bruno Le Maire - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 40 39 ; [cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11

---